

**CORRESPONDANCE DES DEPARTEMENTS
DANS LES 13 NOUVELLES REGIONS ADMINISTRATIVES**

N° DE REGION	NOUVELLES REGIONS	ANCIENNES REGIONS	DEPARTEMENTS
1	HAUTS-DE-FRANCE	NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE	02-Aisne, 59-Nord, 60-Oise, 62-Pas-de-Calais, 80-Somme.
2	NORMANDIE	HAUTE-NORMANDIE BASSE-NORMANDIE	14-Calvados, 27-Eure, 50-Manche, 61-Orne, 76-Seine-Maritime.
3	ILE-DE-FRANCE	ILE-DE-FRANCE	75-Paris, 77-Seine-et-Marne, 78-Yvelines, 91-Essonnes, 92-Hauts-de-Seine, 93-Seine-Saint-Denis, 94-Val-de-Marne, 95-Val-d'Oise.
4	CENTRE - VAL DE LOIRE	CENTRE	18-Cher, 28-Eure-et-Loir, 36-Indre, 37-Indre-et-Loire, 41-Loir-et-Cher, 45-Loiret.
5	BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	21-Côte-d'Or, 25-Doubs, 39-Jura, 58-Nièvre, 70-Haute-Saône, 71-Saône-et-Loire, 89-Yonne, 90-Territoire-de-Belfort.
6	GRAND EST	ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	08-Ardennes, 10-Aube, 51-Marne, 52-Haute-Marne, 54-Meurthe-et-Moselle, 55-Meuse, 57-Moselle, 67-Bas-Rhin, 68-Haut-Rhin, 88-Vosges.
7	BRETAGNE	BRETAGNE	22-Côtes d'Armor, 29-Finistère, 35-Ille-et-Vilaine, 56-Morbihan.
8	PAYS DE LA LOIRE	PAYS DE LA LOIRE	44-Loire-Atlantique, 49-Maine-et-Loire, 53-Mayenne, 72-Sarthe, 85-Vendée.
9	NOUVELLE-AQUITAINE	AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	16-Charente, 17-Charente-Maritime, 19-Corrèze, 23-Creuse, 24-Dordogne, 33-Gironde, 40-Landes, 47-Lot-et-Garonne, 64-Pyrénées-Atlantiques, 79-Deux-Sèvres, 86-Vienne, 87-Haute-Vienne.
10	AUVERGNE - RHONE-ALPES	AUVERGNE RHONE-ALPES	01-Ain, 03-Allier, 07-Ardèche, 15-Cantal, 26-Drôme, 38-Isère, 42-Loire, 43-Haute-Loire, 63-Puy-de-Dôme, 69-Rhône, 73-Savoie, 74-Haute-Savoie.
11	OCCITANIE	LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRENEES	09-Ariège, 11-Aude, 12-Aveyron, 30-Gard, 31-Haute-Garonne, 32-Gers, 34-Hérault, 46-Lot, 48-Lozère, 65-Hautes-Pyrénées, 66-Pyrénées-Orientales, 81-Tarn, 82-Tarn-et-Garonne.
12	PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	04-Alpes-de-Haute-Provence, 05-Hautes-Alpes, 06-Alpes-Maritimes, 13-Bouches-du-Rhône, 83-Var, 84-Vaucluse.
13	CORSE	CORSE	2A-Corse-du-Sud, 2B-Haute-Corse.

NATURE DES TRAVAUX REALISES

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter, à la FNTP : Isabelle CHAPTAL
Tél. : 01 44 13 32 62 – Télécopie : 01 44 13 32 28 - E-mail : chaptali@fnftp.fr

Vous devez ventiler votre Chiffre d'Affaires selon la nature des travaux réalisés qu'ils soient des travaux neufs ou d'entretien. La Nomenclature des Travaux Publics qui est reprise ci-dessous précise les contenus des différentes rubriques du questionnaire :

ATTENTION !

La rubrique '**Location d'engins avec chauffeurs**' doit permettre aux entreprises d'isoler, des travaux qu'elles effectuent pour leur propre compte, le chiffre d'affaires correspondant à la location. En effet, même si le chauffeur et l'engin loué réalisent effectivement les travaux, le chiffre d'affaires correspondant est déclaré par l'entreprise qui a soumissionné. On cherche ainsi à éviter les doubles comptes.

Concernant les travaux de **VRD**, l'entreprise doit estimer les parts respectives de travaux de terrassement (1A), chaussées (3), canalisations (5-7) et travaux électriques (raccordement réseaux électriques ou de télécommunication (6)).

0-8 - OUVRAGES D'ART ET D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL (y compris en construction métallique)

Du fait de leur similitude les travaux des groupes 0 et 8 de la nomenclature sont regroupés dans la rubrique 0-8 "Ouvrages d'art et d'équipement industriel y compris en construction métallique". Ce groupe rassemble :

- Les ouvrages à terre, exécutés à l'air libre, non métalliques (barrages, ponts, appuis d'ouvrages métalliques, pylônes non métalliques de ponts suspendus, digues, ouvrages de croisement à deux ou plusieurs niveaux, passages souterrains urbains exécutés à ciel ouvert...).
- Les ouvrages métalliques exécutés en site terrestre, fluvial ou maritime (ponts fixes et mobiles, vannes de barrages, portes d'écluses, élévateurs et ascenseurs à bateaux...).
- Les ouvrages d'équipement industriel (génie civil d'usines sidérurgiques, de centrales électriques de tous types, de postes de transformation, ossatures de charpentes industrielles de centrales thermiques ou nucléaires, installations pour la sidérurgie, la chimie et la pétrochimie, halls industriels ou d'exposition...).

1 A - TERRASSEMENTS ET MINAGE

Sont inclus dans ce groupe les travaux de terrassements exécutés à l'air libre, en grande masse ou non, ayant pour objet :

- Soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage (exécution de fouilles, fondations, tranchées...).
- Soit de permettre la construction d'ouvrages : travaux de démolition ou d'abattage, aménagements d'espaces verts, de terrains de sport, de fixation des sols contre l'érosion.

1 B - FONDATIONS SPECIALES ET PROCEDES D'EXECUTION PARTICULIERS

Ce groupe contient l'ensemble des travaux conduisant par l'entremise de palplanches, de pieux, caissons ou de procédés spéciaux (compactage, drainage) à des fondations, consolidations, reconnaissances ou étanchements de sols.

1 C - TRAVAUX SOUTERRAINS

Ce groupe comporte l'ensemble des travaux et ouvrages réalisés sous terre tels que les ouvrages de circulation, d'adduction ou d'évacuation d'eau, de stockage, d'aménagements miniers... On y intègre les travaux spéciaux de consolidation des parois, de l'excavation par boulonnage, blindage, soutènement...

2 - TRAVAUX EN SITE MARITIME OU FLUVIAL

A ce groupe sont rattachés les ouvrages et les travaux exécutés en mer, en rivière ou sur un plan d'eau intérieur. Ils visent à la réalisation d'ouvrages en enrochements naturels ou non, maçonneries, béton, béton armé, béton précontraint, pieux, palplanches ; l'aménagement ou la régularisation de voies d'eau navigables ou non, tels que jetées, musoirs, phares en haute mer ou côtiers, balises, murs de quai, appontements, ouvrages de défense de côtes, slips, cales de lancement, barrages de basse chute, écluses, piles et culées de ponts, ouvrages de protection, revêtement de canaux...

3 - TRAVAUX DE ROUTE, D'AERODROMES ET TRAVAUX ANALOGUES

Ce groupe est constitué des travaux ayant pour objet la réalisation, l'entretien des corps de chaussées, revêtements et ouvrages accessoires de routes de tous types, de pistes d'aérodromes, de voies de circulation, ou de stationnement assimilables à des routes, dans les ensembles industriels ou commerciaux, publics ou privés, ainsi que les plates-formes spéciales pour terrains de sport (tennis, pistes...).

4 - TRAVAUX DE VOIES FERREES

Ce groupe rassemble les travaux d'installation, de renouvellement et d'entretien de voies ferrées et de leurs structures annexes, ainsi que les équipements de fonctionnement ou de contrôle des structures fixes ou annexes.

TRAVAUX DE LA FILIERE EAU ET ENVIRONNEMENT

Ce groupe rassemble l'ensemble des travaux de la filière eau, pour le besoin des agglomérations urbaines et rurales, des collectivités et des industries :

5A- CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Construction de réseaux de canalisations (adduction et distribution d'eau sous pression, évacuation d'eaux usées ou pluviales...) ainsi que les travaux de réhabilitation sans tranchée.

5B - AUTRES TRAVAUX DE LA FILIERE EAU ET ENVIRONNEMENT

- Captage, équipements des stations pour eaux résiduaires et à usage public, industriel ou agricole, traitement des eaux de consommation, de piscines et d'usage industriel et agricole, épuration des eaux usées ou résiduaires.
- Ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement (construction de réservoirs, châteaux d'eau, piscines, stations de pompage, refoulement, épuration, relèvement, d'ordures ménagères...) ainsi que leur réhabilitation.

6 - TRAVAUX ELECTRIQUES

Ce groupe rassemble les travaux de réalisation de lignes de toutes tensions, destinées au transport de l'électricité, à la traction électrique ou aux télécommunications ; des canalisations électriques souterraines ; des équipements lumineux, sonores ou hertziens de signalisation et des techniques de protection.

Il concerne aussi l'équipement électrique général des centrales de tous types et de toutes puissances (tableau de commandes et de contrôle, circuits de puissance, câblage), les postes de transformation, et les applications thermiques de l'électricité (génie climatique, électrothermie).

La pose de câbles à fibres optiques relève également de ce groupe.

7 - TRAVAUX DE CANALISATIONS DE GAZ ET FLUIDES DIVERS

Sont regroupés dans cette rubrique les travaux de pose de réseaux de canalisations de transport et de distribution de gaz et fluides divers sous pression.

9 - TRAVAUX DE GENIE AGRICOLE

Ce groupe comprend l'ensemble des travaux d'équipement forestier et des travaux liés au génie agricole (travaux connexes au remembrement, travaux hydrauliques, travaux d'assainissement et de drainage, de protection et de fixation des sols, d'élagage, défrichage, dessouchage, équipements pour arrosage de cultures et espaces verts, aménagement de décharges, chemins ruraux).